

INFO'

NOAILLAN

+ *DOSSIER SPÉCIAL* p 4-5

Elections

ACTUALITÉS ADMINISTRATIVES p 2

LA RENTRÉE SCOLAIRE p 3

AMENAGEMENT DU BOURG p 6

EGLISE ET COMMERCES p 7

AGENDA DES MANIFESTATIONS p 8

Numéro 8 — AUTOMNE 2017

L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour à tous, Mme Laurence Harribey a rejoint le Sénat comme elle l'avait annoncé lors de la réunion de mi mandat du 22 Septembre 2017.

J'ai assuré l'intérim de maire jusqu'au 12 octobre 2017, date de la réunion du conseil municipal en vue de l'élection du nouveau Maire et de ses adjoints.

Les membres du conseil m'ont élu à l'unanimité à ce poste et je les remercie tous pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Nous allons continuer ensemble à mener à bien les projets en cours de réalisation dont nous trouverez le détail dans les informations contenues dans ce bulletin municipal.

Avant la fin de l'année, les travaux de rénovation de

l'ancienne laiterie, contigüe au futur centre commercial, débiteront.

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, la première tranche des travaux concernant la maison DUBERNET sera mise en œuvre pour créer un espace plus adapté au foyer rural et aux associations. Dès lors, l'école de musique pourra intégrer ce bâtiment.

Je vous souhaite une bonne lecture et je reste à votre écoute !

Jean Pierre AUROUX

MAIRE de NOAILLAN

ACTUALITÉS

RECENSEMENT MILITAIRE

DÉMARCHE OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Le recensement est obligatoire pour les filles et les garçons. La demande doit être effectuée dans les trois mois suivants l'anniversaire de vos 16 ans auprès de la mairie de Noailan. Le recensement permet de convoquer les jeunes à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les documents nécessaires à votre demande sont : une pièce d'identité en cours de validité, le livret de famille de vos parents, un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphonie) ainsi que tout autre document nécessaire à la justification de votre nationalité française.

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux

examens et concours tels que le permis de conduire ou le baccalauréat.



DÉLIVRANCE DES PACS

LES CHANGEMENTS À CONNAÎTRE

A compter du 1 Novembre 2017, le Pacte civil de solidarité est de la compétence des communes. Il revient désormais à l'officier d'état civil de votre commune, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires.

Vous devez retirer votre dossier de PACS au service d'état civil de la mairie, qui vous donnera des informations complémentaires sur les pièces justificatives (pièces d'identité, justificatif de domicile ...) à fournir pour la validation de votre dossier complet.

Précisons que le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un PACS en France.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les agents administratifs de la mairie procéderont au recensement de la population entre le 18 janvier 2018 et le 17 Février 2018.

Informations complémentaires lors du prochain bulletin.



LE MOT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE

SA PREMIERE RENTREE A NOAILLAN !!

« Le 4 septembre 2017, l'heure de la rentrée a sonné et celle de ma cinquantième rentrée aussi, puisque depuis l'âge de 2 ans je n'ai pas quitté l'école !

J'ai donc pris mes fonctions de directrice de l'école de Noailan, entourée par une équipe d'enseignantes dynamiques, nous voilà prêtes à entamer cette nouvelle année scolaire !

Dés le mois d'août, j'ai organisé la rentrée afin qu'elle se passe le mieux possible en rencontrant les responsables de la municipalité, les parents d'élèves et l'équipe enseignante.

Déjà les projets fusent ! Le projet vélo des années précédentes est reconduit ; un projet à la découverte des pays du monde va être exploité tout au long de l'année, auquel viendra se greffer une correspondance scolaire avec le Burkina Faso, en partenariat avec le projet d'aide à ce pays mené par la commune; un projet jardinage pour que notre cour soit fleurie ; une chorale pour égayer les cœurs !...

Je souhaite une bonne année scolaire, à nos 181 élèves Noaillannais ! »



LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

LES CONSEQUENCES

Le gouvernement a annoncé durant l'été la suppression des dispositifs de contrats aidés. Dans le cadre du fonctionnement du service scolaire et périscolaire, la collectivité avait en effet recruté 5 contrats aidés. Ces mesures permettent aux collectivités de bénéficier d'un financement de l'Etat, en contrepartie d'une action de formation et de professionnalisation, et de retour à l'emploi des personnes recrutées, avec un accompagnement du pôle emploi. Les agents recrutés à l'école intervenaient tant dans l'entretien des locaux, la surveillance, le service de restauration, que l'animation et l'encadrement (TAPS et APS). Les agents recrutés renforçaient ainsi l'équipe pour assurer une meilleure éducation aux enfants, aux côtés des enseignants, agents titulaires.

Avec les nouvelles dispositions réglementaires, la collectivité a été dans l'obligation de ne pas renouveler un poste dès la rentrée. Deux autres postes ne seront pas renouvelés d'ici le 31 décembre. Ainsi, face à l'impératif de conserver les agents pour maintenir la qualité du service, la commune poursuit son engagement auprès des personnes concernées par l'intermédiaire de l'AIIMC.

Cependant, les tâches ont du être réorganisées, mais surtout, les engagements de formation et de professionnalisation n'ont pu être tous honorés. Malgré tout, la collectivité reste dans l'optique d'assurer l'encadrement des enfants au cours des temps scolaires et périscolaires, et de préserver leur équilibre.

LES TEMPS D'APPRENTISSAGE PERISCOLAIRES

LES TAPS CONTINUENT CETTE ANNEE !

Le gouvernement avait annoncé vouloir laisser les communes libres de continuer les TAPS, et ceci dès la rentrée 2017. L'organisation des temps scolaires ne dépend pas uniquement de la compétence des communes. Elle doit faire l'objet d'une délibération en Conseil d'école et d'une validation par l'Inspection académique. Il a donc été convenu de la poursuite des TAPS pour l'année 2017/2018.

Cette année encore de nombreuses activités sont proposées gratuitement à vos enfants durant le temps périscolaires. Pour cela des intervenants leur proposent des activités dites « classiques » comme la cuisine, le sport ou les jeux de société. D'autres sont venues renforcer cette palette déjà riche pour le plaisir des enfants (arts créatifs, jardinage ...)

Comme l'année précédente, les TAPS sont répartis en différents cycles tout au long de l'année scolaire avec, à chaque vacances scolaires, un changement de groupe pour les enfants afin de leur faire découvrir de nouvelles activités qui leur permettent de se développer.

Après les vacances de la Toussaint le guide de l'écolier, mis à jour, vous sera présenté sur le site de la commune. Vous trouverez à l'intérieur un tableau récapitulatif des cycles TAPS.



Dossier spécial

BILAN DE MI-MANDAT UN DÉPART POUR CUMUL DE MANDAT



Le 22 Septembre 2017 a eu lieu une réunion bilan de mi-mandat en présence de tous les conseillers municipaux et d'une centaine de personnes.

Durant cette réunion plusieurs thèmes ont été abordés comme la dynamisation de la commune, la sécurisation et la réhabilitation de ses espaces, de l'école élémentaire, le lien social dans la commune, la participation de tous au bien être des habitants, le rôle de la commune au sein de la Communauté des Communes etc. De nombreux objectifs ont été réalisés ou sont en cours de

réalisation. Chaque jour l'équipe municipale travaille aux cotés des entreprises, des professionnels, des artisans, pour améliorer notre commune et la faire vivre.

Cette réunion de bilan de mi mandat avait cependant une particularité : Madame HARRIBEY Laurence, maire de la commune depuis 2008, a profité de cette réunion pour annoncer à l'ensemble des habitants sa démission de son poste de maire de la commune de Noailan. Cette démission s'inscrit dans le cadre du non cumul des mandats. En effet cette dernière a souhaité partir pour de nouvelles aventures au Sénat, plus précisément au poste de sénatrice et de conseillère régionale. Nous lui souhaitons une belle réussite.

Mme HARRIBEY a fait cette annonce non sans émotion, après avoir passé de si nombreuses années à la tête de la commune, elle s'est vue remettre plusieurs cadeaux par l'ensemble du conseil municipal. (vase gravé par un artisan de Noailan, peinture réalisée à la main).

La soirée s'est conclue par un débat avec la population et le verre de l'amitié, pour dire au revoir à Mme HARRIBEY Laurence.

UNE NOUVELLE ELECTION

UNE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Suite à la démission de Mme HARRIBEY Laurence, il a fallu procéder à l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints. Signalons l'arrivée de Mme DUMORA Magali dans l'équipe municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue.

La nouvelle élection du Maire et de ses adjoints s'est déroulée le jeudi 12 octobre dans la salle du Conseil de Noailan.

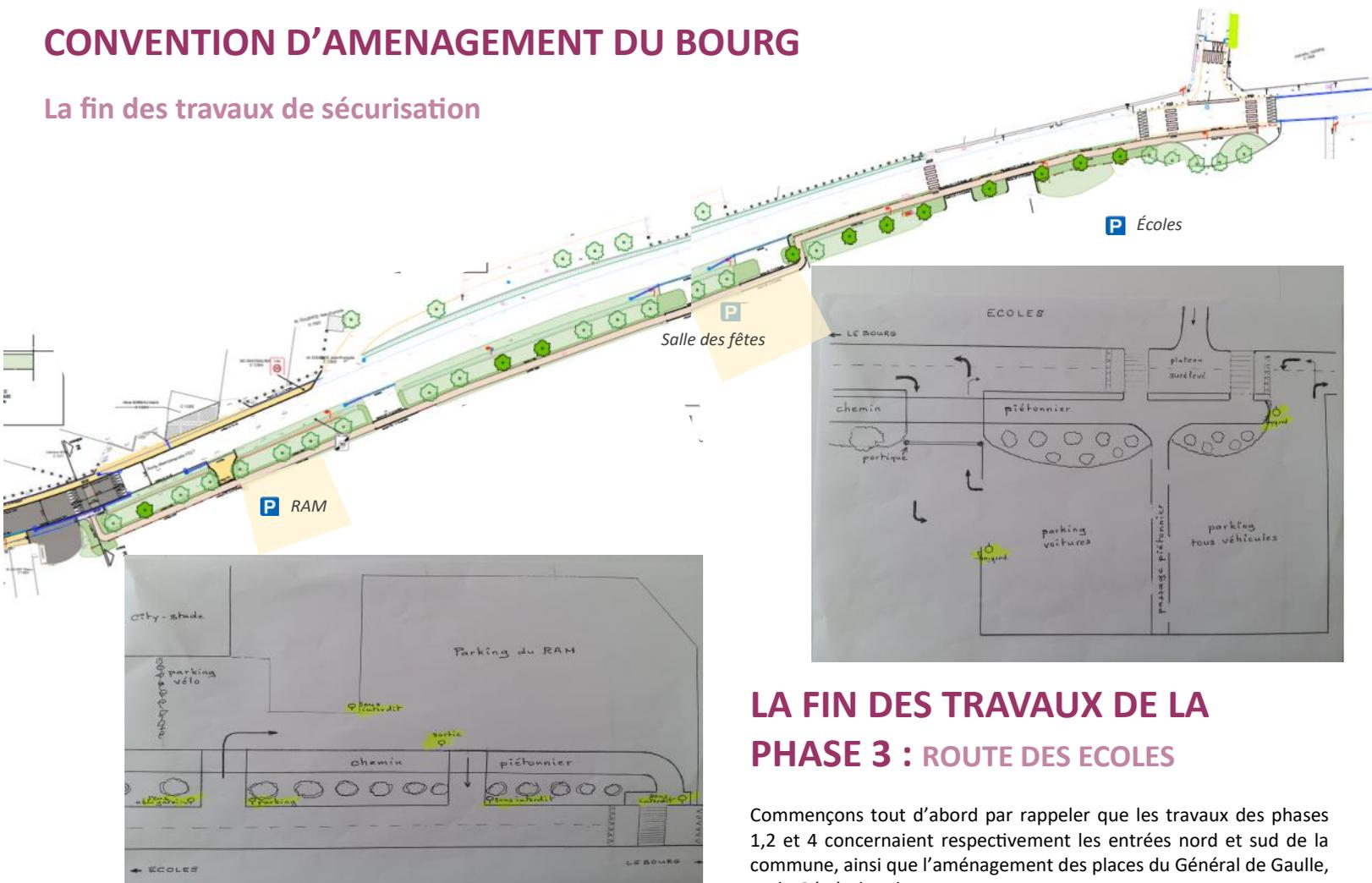
GRADE	NOM ET PRENOM	CONSEILLERS ET ADRESSE	COMPETENCES
Maire	M. AUROUX Jean-Pierre	Conseiller communautaire titulaire Quartier les Houns	Président de la Commission Communale des Affaires sociales, appels d'offres, impôts et commissions facultatives
1er adjoint	M. LAGOFUN Michel	11 rue de Lasserre	- Délégué aux affaires générales, la vie associative, culture, citoyenneté et proximité, état civil - Membre de la commission CCAS - Référant urgence et tempête.
2ème adjointe	Mme CHEVILLOT Sophie	Conseillère communautaire titulaire 5 chemin du moulin de Castaing	- Déléguée aux affaires scolaires et périscolaire. - Déléguée titulaire syndicat collège. - Membre des commissions finances.
3ème adjoint	M. MAURIN Jean-Jacques	Conseiller communautaire suppléant Fargues	- Délégué à l'urbanisme, voirie et chemins, assainissements, environnement, propreté, sécurité, bâtiments communaux + Commission finances - Titulaire des commissions d'appel d'offres et délégué SMIVOM / SIELEC et DFCI.
4ème adjointe	Mme BEDRY Murielle	Quartier Cuban	- Déléguée aux affaires sociales et pôle seniors - Coopération décentralisée - Membre des commissions CCAS et vie associative.

L'ÉQUIPE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

NOM et PRENOM	ADRESSE	COMPETENCES
CAPS Vincent	45 Route de Malarade	- Commissions citoyenneté / vie associative, urbanisme, affaires sociales et membre du CCAS. - Délégué titulaire DFCI
COISCAULT Thomas	6 Ruelle du Maraing	- Commissions finances, urbanisme et communication.
DEYRES Séverine	Route du Rèche	
DUMORA Magali	4 Lotissement le bois du Chay	- Commissions finances et urbanisme
EBBHAH Lionel	45 Route de Peyrebernède	- Commissions finances, urbanisme - Délégué suppléant syndicat collègue
FARJON Jocelyne	5 Route de la Saubotte	- Déléguée titulaire CAO
GILLON Christophe	Quartier Cachac	- Commissions affaires scolaires, urbanisme, coopération. - Délégué titulaire DFCI - Délégué titulaire conseiller défense et CAO
GIRARD Laure	16 Route de Recardeyres	- Commissions affaires scolaires
LEFRANCOIS Isabelle	7 Lotissement les Prés de la Saubotte	Commissions urbanisme, citoyenneté / vie associative, membre du CCAS
MARIE Céline	5 Route des écoles	- Commissions affaires sociales, pôle sénior, et membre du CCAS
PATACHON Vincent	1 Route du Coucut	- Délégué communication, CMJ et numérique - Commissions finances, affaires scolaires et coopération
SANCHEZ-TROYAS Sandrine	2 Route de Castigues	- Commissions finances, communication, affaires scolaires, coopération, CMJ
TERRADE Claire	19 Route de Prat	- Commission affaires scolaires
VERNEDE Barbara	45 Route de Malarade	- Commissions finances, citoyenneté / vie associative, affaires sociales, et membre du CCAS

CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG

La fin des travaux de sécurisation



LA FIN DES TRAVAUX DE LA PHASE 3 : ROUTE DES ECOLES

Commençons tout d'abord par rappeler que les travaux des phases 1,2 et 4 concernaient respectivement les entrées nord et sud de la commune, ainsi que l'aménagement des places du Général de Gaulle, et du Général Leclerc.

La phase 3 des travaux qui correspond à la sécurisation de la route des écoles a débuté le 21 août 2017 et s'est terminée le 20 octobre 2017.

Un cheminement permet désormais aux piétons de relier le bourg aux écoles de manière sécurisée.

L'agrandissement du parking du RAM, jugé trop petit et peu pratique au vu de l'afflux de véhicules a été réalisé.

Deux parkings ont été créés devant les écoles, avec un passage sécurisé au milieu. Cette protection empêchera également l'accès au terrain jouxtant la salle des fêtes des véhicules non autorisés.

QUELQUES REGLES DE CIVISME

La fin des travaux du bourg matérialise par conséquent le fait que notre commune est désormais adaptée pour tous et permet d'assurer des déplacements en toute sécurité à l'ensemble des habitants.

Cependant nous avons pu constater encore de nombreuses incivilités, notamment des stationnements gênants aux abords des écoles, sur des emplacements réservés aux handicapés, sur les espaces verts. Suite aux travaux effectués, vous pouvez trouver une place de parking près du RAM ou autour des deux places centrales de la commune : la place du Général de Gaulle et la place du Général Leclerc.

Nous comptons sur vous pour assurer la sécurité de tous !!!

LE DEBUT DES TRAVAUX DE LA PHASE 5 : LE QUARTIER LA SAUBOTTE



Le début des travaux de la phase 5 a commencé au quartier La Saubotte le lundi 9 octobre 2017.

Le premier but des travaux est de sécuriser ce quartier qui fait l'objet de nombreux passages de véhicules au cours de la journée.

Le second but de ces travaux dans ce quartier est de créer deux arrêts de bus sécurisés avec des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La fin des travaux est prévue pour le début du mois de novembre.

L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VRAIS ACROBATES !!!

Au vu de l'importance des travaux à effectuer, l'entreprise chargée de la taille des pierres sur l'édifice a mis plus d'un mois et demi pour monter un échafaudage jusqu'au clocher. Le but est avant tout d'assurer la sécurité de tous les artisans et entreprises intervenant sur l'édifice.



Les nombreux problèmes d'infiltration d'eau à l'intérieur de l'église sont dus à des fuites au niveau de la toiture de l'édifice. Il était urgent de procéder à son nettoyage et au changement des chevrons afin d'éviter la poursuite des dégâts à l'intérieur de l'église. L'entreprise chargée de la charpente a commencé par le remplacement de la couverture avant la découverte du chevet et la dépose du voligeage et par la suite le changement des tuiles.

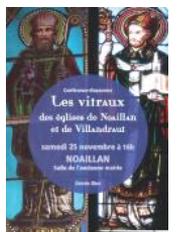


Les objets de culte se trouvant à l'intérieur de l'édifice afin de ne pas être endommagés par les travaux ont été mis en sécurité.

L'état actuel de l'édifice et les échafaudages ne permettent pas de célébrer d'offices, et des enterrements. Par conséquent nous vous informons selon la situation, qu'en cas de décès de l'un de nos résidents de la commune, un office sera tenu à l'église de Léogéats ou de Villandraut en son honneur.

LES VITRAUX DES EGLISES DE NOAILLAN ET VILLANDRAUT

Nous vous informons que le 25 novembre 2017 se tiendra à 16h00 une conférence-diaporama à l'ancienne mairie de Noailan, sur les vitraux des deux églises. Entrée libre.



LA CREATION DE LA ZONE COMMERCIALE

LE DEBUT DES TRAVAUX DU CARREFOUR CONTACT

Les travaux de la zone commerciale de la commune ont commencé au cours du mois de Juillet avec le décaissement du site. Le lundi 25 septembre 2017, des pieux ont été installés dans le sol. Depuis le début du mois d'octobre des supports ont été créés sur les pieux afin de fixer la charpente métallique. L'ossature de la charpente sera terminée au cours du mois de novembre pour le magasin ainsi que les trois modules commerciaux qui se trouveront derrière la laiterie. La couverture métallique sera réalisée avant les vacances de Noël.

L'ouverture du magasin « Carrefour contact » est prévue au cours du mois de Mars. Nous vous rappelons que c'est le directeur du magasin qui procède lui-même au recrutement de ses effectifs cependant vous pouvez nous envoyer ou venir déposer votre CV et lettre de motivation en mairie nous nous chargerons de les transmettre au gérant du magasin.



LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE JE FAIS UN DON !

La remise en état des vitraux de l'église Saint-Vincent s'inscrit dans le cadre d'une opération globale tendant à la restauration de l'église dans son intégralité.

En 2014 un architecte des Monuments historiques a établi un diagnostic sanitaire de l'ensemble de l'édifice. Il a constaté que la restauration des vitraux de l'église devrait s'élever à plus de 7000 euros et l'ensemble des travaux à 210 000 euros HT. Au vu de l'importance de la somme des travaux, la mairie a décidé de mettre en place un financement participatif à compter du 15 Septembre afin d'obtenir de l'aide pour financer les travaux.



Cette restauration est d'autant plus importante que l'église est classée dans son intégralité à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 2004 et attire de nombreux visiteurs durant la période estivale. De plus cet édifice est toujours utilisé pour des offices, et dispose d'un environnement permettant d'organiser des concerts de musiques classiques. En l'état actuel de l'édifice rien de tout cela n'est possible.

Pour faire un don vous devez vous connecter sur le site Collecticity qui est une plateforme de financement participatif, jusqu'au 15 Novembre 2017. Cependant au vu des difficultés dont vous nous avez, fait part concernant le fonctionnement de ce site, nous avons créé une **régie spécifique depuis le 13 octobre 2017 qui vous permet, si vous le souhaitez de venir faire directement un don en mairie en déposant un chèque ou des espèces jusqu'au 29 Décembre 2017.**

Les donateurs qui sont imposables bénéficieront d'une réduction fiscale représentant 66% du don, dans la limite de 20% du revenu disponible pour les particuliers.

AGENDA

11 NOVEMBRE ANCIENNE MAIRIE

Commemoration à 11h00

18 NOVEMBRE A LA SALLE DES FÊTES

Ball trad (ESN)

18 NOVEMBRE ANCIENNE MAIRIE

Vide costume (Les Argonautes) et vide bibliothèque

25 NOVEMBRE ANCIENNE MAIRIE DE NOAILLAN

Conférence diaporama vitraux église Noaillan et Villandraut

10 DECEMBRE SUR LA PLACE DU BOURG

Marche de Noël sur la place

15 DECEMBRE A LA SALLE DES FÊTES

Fête de Noël des écoles

7 JANVIER A LA SALLE DES FÊTES

Vœux de la municipalité

14 JANVIER SALLE DES FÊTES

Goûter des aînés offerts par la municipalité

LECOMITE DES FETES**LOTO**

Le comité des fêtes vous rappelle qu'à lieu tous les mardis soirs à partir de 21h00 son traditionnel loto.

UNE RENTREE RYTHMEE

Le comité des fêtes vous propose de venir vous défouler le mercredi soir à la section country. Vous pouvez y trouver des cours pour tous niveaux à l'ancienne mairie, communément appelée salle de danse. (cours débutant 20h15 / 21h00 novice / 21h45 intermédiaire). Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter CAPS Audrey au 05 56 25 67 18.

LA JOURNEE DU CMJ !!**JOURNEE SPECIALE !**

Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé deux événements durant la journée du 21 octobre. Tout d'abord la découverte de la piste du patrimoine avec un jeu d'énigmes organisé grâce à



l'aide précieuse de l'équipe de la bibliothèque municipale de Noaillan, et le second une soirée 100 % jeunes le soir pour les jeunes Cette journée

fut une réussite et a permis aux petits et grands de découvrir à la fois le patrimoine de notre commune, mais aussi de s'amuser en ce début de vacances de la Toussaint.

LES AMITIES NOAILLANNAISES

Organisation d'un loto tous les mercredis une semaine sur deux (l'autre semaine activité : jeux de société). Le repas de fin d'année est prévu au mois de Novembre.

**RETOUR SUR LA FETE DE LA SAINT-VINCENT
BEAUCOUP DE MONDE !**

La fête de la Saint-Vincent s'est déroulée du 1er au 3 Septembre sur l'esplanade de la salle des fêtes. Tout au long du week-end de nombreuses activités ont été proposées pour petits et grands. (jeux gonflables, fête foraine, ball-trap, concours de pétanques, de belote etc...). Le week-end s'est conclu par un repas organisé par le comité des fêtes et un beau feu d'artifice. Le succès de cet événement fut au rendez-vous avec de très nombreux participants durant le week-end et nous vous en remercions.

**LE REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE****VENEZ FETER LA NOUVELLE ANNEE !!**

L'ESN sera, cette année, l'organisateur du réveillon de la Saint Sylvestre ! Repas type « auberge espagnole », une participation financière de 15 euros vous sera demandée pour les cocktails apéritifs, amuse-bouche, champagne et soupe à l'oignon commun. **Inscription avant le 10 DECEMBRE** places limitées, auprès d'Yvette LARTIGUE au 05 56 25 38 61 !! La prochaine assemblée générale de l'ESN se tiendra le 10 novembre 2017.

COOPERATION**DE NOAILLAN AU BURKINA FASO**

La mairie de Noaillan a eu le plaisir d'accueillir au mois de septembre, lors de la fête de la Saint-Vincent, une délégation Burkinabaise, composée du maire de la commune et de la comptable de Yahoo, dans le cadre de notre coopération. L'accueil qui leur fut réservé a été chaleureux.

**AFRICA CIRON 3.0****DÉJÀ LA TROISIÈME ÉDITION !**

Le Samedi 26 août 2017 s'est déroulé la troisième édition du festival « Africa Ciron ». Cette année, les Argonautes étaient les co-organisateurs de l'évènement. Grâce à une équipe de 15 bénévoles et aux artistes présents, environ 100 personnes ont pu découvrir la culture sénégalaise au travers de sa cuisine, ses contes, et sa musique traditionnelle. La soirée fut une réussite. Un grand merci à Mme Nelly Mallet DESBLES et aux membres de la commission associative.

ACTUALITE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**En novembre :**

Exposition de peintures contemporaines de l'artiste Noaillanaise Nadine Chantreau.
Vernissage le 10 novembre à 18h30.

- Ateliers : venez réaliser votre tableau à la manière de ...Nadine. Pour les enfants le thème sera Noël, thème libre pour les adultes.
- Vide bibliothèque : vente de livres à 0,50 et 1 €.

En décembre :

- Loto et goûter de Noël.
N'oubliez pas les RV 1 fois par mois avec les "bébés lecteurs" et le Scrabble du samedi après midi (sur inscription).